

Chartres, le **27 JUIN 2018**

PREFECTURE
Cabinet
Service des Sécurités
Polices Administratives
Affaire suivie par : Mme Muriel BIGOT
Tél. : 02 37 27 72 52

Mél : muriel.bigot@eure-et-loir.gouv.fr

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire de mon arrêté en date de ce jour vous autorisant à installer un système de vidéoprotection dans votre établissement «SCI AJI (location de locaux à usage professionnel)» situé 14/16, rue de Moronval à DREUX (28100).

J'attire votre attention sur le fait que votre autorisation préfectorale ne porte que sur 5 caméras extérieures, celles installées dans les « cours des parkings » et celle prévue coté association « ALEVIS ».

En effet, les 2 autres caméras extérieures et les 2 caméras intérieures demandées, mentionnées sur le plan, ne relèvent pas de la compétence de la commission. Il convient pour celles-ci d'adresser une demande à la CNIL

Par ailleurs, la commission demande à ce qu'un masquage dynamique soit effectué sur la partie « locataire habitation » ainsi que l'envoi en préfecture de la copie du courrier adressé aux locataires, les informant du projet d'installation du système de vidéoprotection.

En outre, cette autorisation étant valable cinq ans, il vous appartient de présenter une **nouvelle demande à mes services quatre mois minimum avant la date d'échéance de ce délai.**

Enfin, conformément à l'article R 252-11 du code de la sécurité intérieure, je vous serais obligé de bien vouloir me tenir informé, dans les meilleurs délais, de la date de mise en service des caméras de vidéoprotection en me retournant l'attestation ci-jointe dûment remplie.

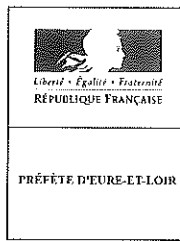
Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Directeur de Cabinet,


Christophe LANTERI

Monsieur Yahya DAHMANI
« SCI AJI (location de locaux à usage professionnel) »
14-16 rue de Moronval
28100 DREUX





PREFECTURE
Cabinet
Service des Sécurités
Polices Administratives
Affaire suivie par : M.me Muriel BIGOT
Tél. : 02 37 27 72 52

Mél : muriel.bigot@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le **27 JUIN 2018**

La Préfète d'Eure-et-Loir


A

M. le Maire de Dreux

Objet: Vidéoprotection
P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, l'arrêté préfectoral en date de ce jour accordant à Monsieur Yahya DAHMANI l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection dans l'établissement « **SCIAJI (location de locaux à usage professionnel)** » situé 14-16 rue de Moronval à DREUX (28100).

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Directeur de Cabinet,


Christophe LANTERI

